

Un salaire erroné pour 4 profs sur 10 !

ÉCOLE Un rapport de la Cour des comptes

Le problème n'est pas neuf – on l'a déjà évoqué, en son temps, dans ces colonnes. Mais il persiste, comme le signale la Cour des comptes.

Dans son dernier rapport, elle a vérifié l'exactitude des traitements des profs du secondaire subventionné par la Communauté française (soit le secondaire libre, communal et provincial). Un sondage statistique a été effectué sur 120 traitements effectués lors de l'année scolaire 2011-2012. Et... 51 d'entre eux sont entachés d'une erreur au moins. Soit un taux d'erreur de 42,5 %. Dans ces 51 salaires erronés, les limiers de la Cour ont relevé 57 erreurs en tout. Dans 47 cas, l'erreur porte sur l'ancienneté de l'agent. Dans 6 cas, on s'est trompé de barème. Dans 4, on s'est trompé sur le volume de prestations du prof.

Près de 30 % d'« erreurs lourdes »

Quand on se trompe dans l'ancienneté (47 cas, donc), l'erreur est supérieure à 1 mois d'ancienneté dans 31 cas, inférieure à 1 mois dans 16 cas. Si on met de côté ces 16 erreurs « légères », on a 41 erreurs « lourdes » sur notre total d'erreurs de 57. Et ces 41 erreurs « lourdes » touchent 35 des 120 agents examinés. Ce qui porte le taux d'erreurs « lourdes » à 29 %. La Cour évoque en fait une fourchette avec un « taux possible » d'erreurs qui oscille,

selon elle, entre 21 % au moins et 37 % au plus. En appliquant ces pourcentages à l'ensemble des profs du secondaire subventionné (ils sont 38.000), la Cour estime que de 8.000 à 14.000 enseignants sont mal payés – trop ou trop peu.

La Communauté a 5 ans pour réclamer un salaire indu, l'enseignant a 10 ans pour faire reconnaître qu'il n'a pas été assez payé. La Cour a tenu compte de ces délais de prescription pour évaluer l'impact financier des erreurs relevées dans nos seuls 120 cas. La Communauté pourrait récupérer 37.027 euros et les enseignants pourraient en récupérer 76.787.

Les années précédentes, la Cour avait effectué des sondages du même type à d'autres niveaux scolaires. On relevait ainsi des taux d'erreurs variant de 10 % (artistique à horaire réduit) à 47 % (promotion sociale). Et aucun niveau n'est épargné. Eugène Ernst (CSC) confirme que son syndicat est (très) souvent contacté par des affiliés qui s'estiment lésés. *« C'est, à chaque fois, un travail difficile et lent parce que les services de traitement sont en sous-nombre – les départs ne sont plus remplacés. Il n'y a pas de politique globale, de la part de la Communauté, s'agissant des salaires. Alors, c'est nous qui réglons les situations, au cas par cas. »* ■

PIERRE BOUILLON